

CONDITIONS GENERALES

Participation

. Les participants doivent être en bonne santé et ne pas faire l'objet d'une contre-indication médicale à la pratique des activités proposées ; nos activités s'adressent au plus grand nombre, toutefois, certaines pathologies peuvent les rendre pénibles voire impossibles : elles doivent nous être signalées avant le début des activités.

. Pour toute activité aquatique, les participants doivent savoir nager.

. Les personnes handicapées sont les bienvenues veuillez en informer le moniteur.

. La participation des mineurs est soumise à l'autorisation écrite de leurs parents ou tuteurs.

. La participation implique le respect des consignes données par les moniteurs durant les activités notamment en matière de sécurité, dans ce domaine, l'implication de chaque participant est nécessaire.

Assurances

. Chaque moniteur possède sa propre assurance en Responsabilité Civile Professionnelle ; les personnes souhaitant une assurance de type « individuelle accident » doivent contacter leur compagnie d'assurance.

Réservation et paiement

. La réservation est effective dès réception de la fiche de réservation dûment complétée, accompagnée de 30% d'acompte du total de la prestation.

. Le solde sera réglé avant le début des activités.

Tarifs

. Les tarifs comprennent l'encadrement par un moniteur diplôme d'état, le prêt du matériel technique, ils ne comprennent pas l'hébergement, la nourriture et les transports.

Annulation et interruption d'activité

. Si vous annulez :

- jusqu'à 7 jours avant celle-ci : les 30% d'acomptes seront retenus.
- moins de 7 jours avant celle-ci : 50% du montant total de la prestation seront facturés.
- moins de 24 heures avant celle-ci : l'intégralité de la prestation sera facturée.

. L'annulation de notre fait implique le remboursement intégral des sommes versées.

. Problèmes météorologiques et conditions défavorables :

Le moniteur pourra annuler une activité pour cause météorologique ou conditions défavorables (situations mettant en jeu la sécurité des personnes : crue, chute de pierres...).

- si l'annulation est décidée avant le début de l'activité, une solution alternative sera proposée (changement de site, report à une date ultérieure) à votre convenance, sinon l'intégralité de l'activité sera remboursée,

- si l'activité est interrompue avant les 2/3 de son déroulement (en temps ou en distance), le montant de l'activité sera remboursé au prorata.
- si l'activité est interrompue après les 2/3 de son déroulement (en temps ou en distance), le montant de l'activité est intégralement dû.

. L'arrêt de l'activité de votre fait pour convenance personnelle implique le paiement de l'intégralité de la prestation.

. Nous nous efforçons, de vous renseigner au plus juste sur le choix de l'activité en fonction des informations que vous pouvez nous communiquer, tant sur votre condition physique que de vos envies. Toutefois, si votre moniteur, sur le terrain estime que votre participation à l'activité au sein du groupe n'est pas compatible (niveau physique sur estimé, lenteur de progression, comportements non respectueux vis-à-vis du groupe ou du moniteur, état d'ébriété, non respect des consignes de sécurité, etc...) au bon déroulement de la journée, il n'y aura lieu à aucun remboursement